



Inauguration des Berges du Rhône Hébergement d'urgence et temporaire

Mardi 11 octobre 2022 à 11h30

Intervenants :

- **Christophe Girod**, directeur général de l'Hospice général
- **Thierry Apothéloz**, conseiller d'Etat en charge du département de la cohésion sociale
- **Leila Badiss**, responsable de l'unité logement de l'Action sociale
- **Estefania Perez**, travailleuse sociale aux Berges du Rhône





Hospice général
Direction générale
Service communication
Cours de Rive 12
Case postale 336
1211 Genève 3

Dossier de presse

Inauguration de la résidence sociale des Berges du Rhône

Un projet qui s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle stratégie d'hébergement

L'hébergement est un besoin fondamental et nécessaire à l'autonomie des personnes ainsi qu'à leur disponibilité physique et psychique. Assurer un logement décent est donc un facteur de réussite clé des processus d'accompagnement et d'intégration socioprofessionnelles.

Les problématiques de logement touchant toujours davantage de personnes à l'aide sociale, l'institution a été contrainte, faute d'autres solutions, de placer un nombre important de personnes dans des structures hôtelières qui limitent grandement les possibilités d'accompagnement social et engendrent des coûts élevés. Le pic d'orientation à l'hôtel a été atteint en décembre 2020 avec 726 personnes logées. Il est de moins de 350 aujourd'hui.

Pour remédier à cette situation, l'institution s'est engagée dès 2015 à mettre progressivement à disposition des appartements-relais dans son parc immobilier existant et d'acquérir de nouveaux objets immobiliers dans ce même but. Parallèlement, une réflexion a été menée afin de proposer différents types d'hébergements temporaires. Ces derniers doivent répondre aux besoins des bénéficiaires avec un accompagnement spécifique et ciblé sur la problématique logement.

Découlant de cette réflexion, différents hébergements d'urgence et temporaire proposent désormais aux personnes sans hébergement un lieu de vie. L'innovation de ce projet est qu'un accompagnement social concentré sur la recherche d'un logement pérenne y est dispensé. Deux résidences ont ainsi été ouvertes en 2022, la première à Plan-les-Ouates en janvier et la seconde à la Jonction en juin 2022 : Les Berges du Rhône.

Un lieu d'hébergement novateur

Sis 2-4 rue des Deux-Ponts, le site Berges du Rhône est un immeuble de 7 étages. Les étages 4 à 7 sont loués par l'Hospice général et permettent d'héberger jusqu'à 74 personnes. L'ajout des 3 premiers étages, occupés actuellement par le groupe universitaire Webster, est également envisagé.



chambre familiale



cuisine studio



chambre individuelle



Cette résidence sociale propose différents types d'hébergement individuel, plusieurs espaces communs et un accompagnement social spécifique et intensif avec la présence sur place au quotidien d'équipes sociales qui ont pour objectif :

- d'accueillir aussi bien des personnes de l'aide sociale que des personnes issues de la migration ;
- de favoriser la recherche d'un logement pérenne en lien avec les différentes situations ;
- d'encadrer des jeunes adultes dans un environnement de mixité.



Salles et cuisine communes

Caractéristiques et objectifs de la résidence sociale

L'Hospice général occupe les 4 étages supérieurs du bâtiment dans lesquels sont répartis plusieurs types de logements pouvant héberger 74 personnes :

- 15 chambres pour des personnes seules ;
- 14 chambres pour des familles ;
- 16 chambres équipées pour des personnes à mobilité réduite ;
- 7 chambres pour les urgences ;
- 3 studios sans cuisine et un appartement pour une grande famille.

Ainsi, différentes variantes d'utilisation sont rendues possibles en fonction des besoins. Ce système adaptable permet d'accueillir tant des personnes seules que des familles selon la nécessité. Les logements sont distribués par des coursives ouvertes sur les espaces communs : deux cuisines communes aux 4^e et 5^e étages et une grande salle commune pour les résidents au 7^e étage. Cet espace se veut un lieu convivial afin de créer des échanges entre les personnes avec un coin loisirs, un coin informatique et un coin enfants. Les 6^e et 7^e étages abritent également les bureaux des collaboratrices et collaborateurs, une terrasse et une salle de réunion qui est également dédiée aux rencontres, ateliers ou entretiens.

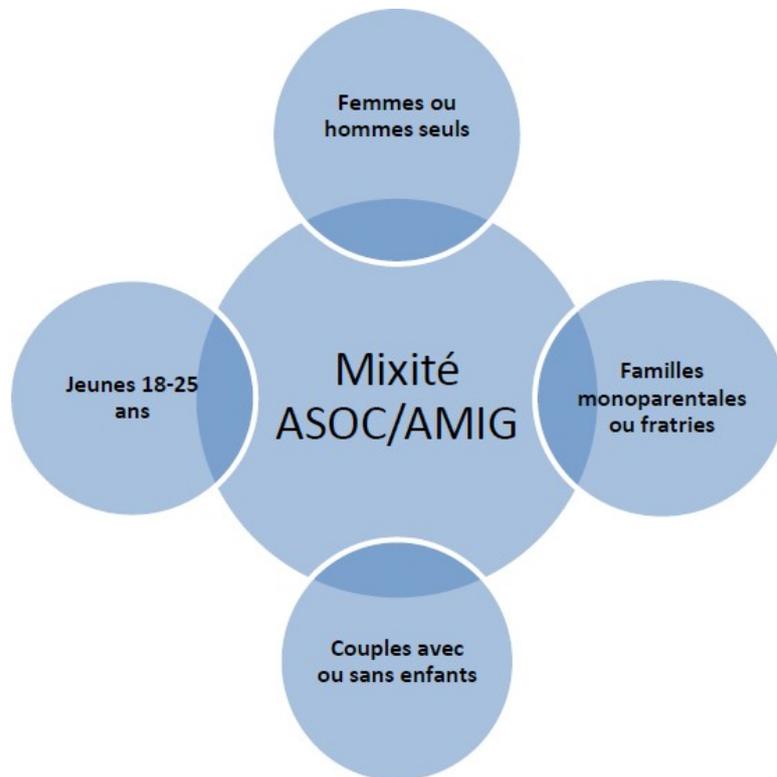
Un objectif de ce projet de résidence est de mettre en place un accompagnement différent et efficace selon des concepts qui répondent à leurs problématiques :

- **L'hébergement communautaire** : les studios et chambres individuelles sont destinés à des personnes qui pourraient trouver un logement pérenne à moyen terme (1 à 3 ans). Les espaces communs permettent aux résidents d'entretenir un lien social.
- **L'hébergement d'urgence** : le lieu répond au besoin de la mise à l'abri des personnes évacuées, sans logement ou des personnes victimes de violences domestiques qui peuvent sortir ainsi de structures spécialisées en attendant une orientation vers une autre solution d'hébergement.



Profil des résidents

Ce lieu de vie est à la fois un lieu de répit et un lieu de partage, la « vie communautaire » et la mixité favorisent la création de liens entre les résidents. Le profil des personnes hébergées est différent, chacun-e bénéficiant par ailleurs d'un encadrement spécifique.



Processus de postulation

L'orientation des résidents se fait en fonction des critères d'admission et d'une évaluation sociale faite en collaboration.

Les éléments pris en compte pour une évaluation et une décision d'entrée :

- engagement de la personne dans l'accompagnement proposé ;
- situation familiale, personnelle, professionnelle et médicale ;
- situation financière / dettes ;
- parcours en lien avec la situation de logement (raison de la demande, inscriptions aux Fondations Immobilières de Droit Public et à l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

Des critères d'admission souple ont été mis en place pour permettre une mixité et offrir un accompagnement social adapté au plus grand nombre de personnes sans logement. Parmi ceux-ci figurent les conditions suivantes :

- être âgé de 18 à 65 ans ;
- sans hébergement/hébergement précaire (évacuation, résiliation, séparation, sortie de structure spécialisée, Suisses de retour de l'étranger, placement en urgence) ;
- au bénéfice de prestations financières de l'Hospice général.



Encadrement

Une équipe pluridisciplinaire est responsable de l'encadrement et de l'accompagnement social des résidents, afin de parvenir aux objectifs fixés et de favoriser le « mieux vivre ensemble ».

Elle est constituée de :

- 3 travailleuses et travailleurs sociaux de l'unité logement
- Des éducatrices et éducateurs spécialisés dans l'encadrement des jeunes adultes de l'unité Point jeunes
- 1 Intendant social
- Des agents de sécurité Protectas couvrant une présence 7/7 et 24h/24



Contacts

Hébergement d'urgence et temporaire : Leila Badiss, responsable de l'unité logement, tél. : 022 420 59 13.